



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/750/Add.1
1er avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 116 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Rapport de la Cinquième Commission (Deuxième partie)

Rapporteur : M. Ihor V. HUMENNY (Ukraine)

I. INTRODUCTION

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a déjà adressées à l'Assemblée générale au titre du point 116 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission paru sous la cote A/51/750.

2. La Cinquième Commission a poursuivi l'examen de la question de sa 48e à sa 51e séance et à sa 55e séance, tenues les 10, 11, 12, 17 et 27 mars 1997. Les déclarations et observations faites lors de cet examen sont résumées dans les comptes rendus analytiques de ces séances (A/C.5/51/SR.48 à 51 et 55).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents ci-après :

a) Huitième rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Système intégré de gestion (A/C.5/51/23);

b) Rapports du Secrétaire général sur l'examen des frais de voyage et indemnités connexes des membres des organes et organes subsidiaires et des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/47/61 et Corr. 1, A/C.5/48/14 et A/C.5/48/83);

c) Rapport du Secrétaire général sur la possibilité d'opter pour le versement d'une somme forfaitaire couvrant les frais de voyage par avion lors du congé dans les foyers et des déplacements effectués au titre des études ou des visites familiales (A/C.5/50/50);

d) Rapport du Secrétaire général sur l'octroi d'une aide au titre des frais de voyage aux pays les moins avancés et à d'autres pays en développement qui sont membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (A/47/454);

e) Notes du Secrétaire général communiquant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Les voyages à l'Organisation des Nations Unies : problèmes d'efficacité et de réduction des coûts" (A/50/692), ses propres observations sur ce rapport (A/50/692/Add.1) et les observations du CAC (A/50/692/Add.2);

f) Rapports du Secrétaire général sur les conditions de voyage par avion (A/C.5/51/18 et A/C.5/51/35);

g) Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/47/7/Add.5, A/49/952 et A/51/7/Add.4).

II. EXAMEN DE PROJETS DE DÉCISIONS

A. Huitième rapport intérimaire sur le Système intégré de gestion (SIG)

4. À sa 51e séance, le 17 mars, la Commission a été saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur, intitulé "Huitième rapport intérimaire sur le Système intégré de gestion (SIG)" (A/C.5/51/L.44).

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/51/L.44 sans le mettre aux voix (voir paragraphe 10, projet de décision I).

6. À la suite de l'adoption du projet de décision, le représentant de l'Italie a fait une déclaration pour exposer sa position.

B. Frais de voyage et dépenses connexes

7. À sa 55e séance, le 27 mars, la Commission a été saisie d'un projet de décision présenté par le Rapporteur, intitulé "Frais de voyage et dépenses connexes" (A/C.5/51/L.55).

8. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/51/L.55 sans le mettre aux voix (voir par. 10, projet de décision II).

9. À la suite de l'adoption du projet de décision, le représentant du Japon a fait une déclaration pour exposer sa position.

III. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

10. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

PROJET DE DÉCISION I

Huitième rapport intérimaire sur le Système intégré de gestion (SIG)

Ayant examiné le huitième rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Système intégré de gestion¹ ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui s'y rapporte², l'Assemblée générale :

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général;
- b) Approuve les recommandations et observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à l'exception du paragraphe 12;
- c) Demande instamment que l'on harmonise les systèmes de gestion dans l'ensemble des organisations, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, pour autant qu'une telle harmonisation soit efficace par rapport au coût;
- d) Prie le Secrétaire général de présenter, dans le cadre du budget-programme qu'il propose pour l'exercice biennal 1998-1999, les besoins de ressources et de personnel du Système intégré de gestion, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies;
- e) Prie également le Secrétaire général de veiller à ce que les renseignements requis par le Comité consultatif soient inclus dans le neuvième rapport intérimaire sur le Système intégré de gestion, qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session.

PROJET DE DÉCISION II

Frais de voyage et dépenses connexes

L'Assemblée générale :

- a) Prend note des rapports du Secrétaire général sur les frais de voyage et autres indemnités³ ainsi que les rapports connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴;

¹ A/C.5/51/23.

² A/51/7/Add.4.

³ A/C.5/47/61 et Corr.1, A/47/454, A/C.5/48/14, A/C.5/48/83, A/C.5/50/50, A/C.5/51/18 et A/C.5/51/35.

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 7 (A/47/7 et Add.1 à 17), A/47/7/Add.5 et A/49/952.

b) Prend note également du rapport du Corps commun d'inspection⁵ ainsi que des observations faites à ce sujet par le Secrétaire général et le Comité administratif de coordination⁶;

c) Prie la Commission de la fonction publique internationale d'examiner le plus tôt possible, compte tenu des rapports pertinents du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Corps commun d'inspection, la question des frais de voyage du personnel relevant du régime commun et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à la reprise de sa cinquante et unième session.

⁵ A/50/692.

⁶ A/50/692/Add.1 et 2.